un malfaiteur, au milieu des baïonnettes, et immédiatement emprisonné! et cela se passera sans l'intervention de l'autorité civile, seule compétente pour procurer, *en cas de flagrant délit*, l'arrestation d'un citoyen! Nous le répétons avec étonnement, sous quel régime vivons-nous?

Le fait de l'arrestation du sieur Funck est d'autant plus étonnant que le maître qu'il sert est un propriétaire capable de répondre des faits de ses domestiques. La voiture encore chargée du sieur Mousel était restée devant le magasin; elle suffisait et au-delà pour garantir le dommage; et à quoi se réduit ce dommage? à la suppression d'une pièce de bois pourri dont le remplacement sera fait au moyen de trois ou quatre florins.

Rendons ici hautement justice au caractère personnel du chef militaire qui commande la forteresse. Celui qui a maintenu si long-tems la garnison dans un état de louable discipline ne peut pas avoir donné l'ordre d'une aussi étrange arrestation. Mais, raison de plus pour espérer qu'un acte semblable donnera lieu à une investigation sévère et qu'il ne s'en présentera pas désormais un nouvel exemple. Les autorités civiles sont là pour rendre justice contre les habitans qui troublent l'ordre; c'est à elles qu'il appartient exclusivement de faire respecter la loi; c'est à elles que l'autorité militaire doit recourir toutes les fois qu'elle a des plaintes à former à charge des particuliers.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 24 octobre, Henri Huberty et Elisabeth Caspar; le 25, Elisabeth Scheffen; le 27, Françoise Wagener; le 28, Jeannette Kutscher et Marguerite-Cécile-Julie Pirotte.

Mariages : Le 29 octobre, Jean-Pierre Kuborn, commis-négociant, avec Anne-Marie Rinck; le 30, Pierre-Joseph Ahn, sous-officier au 40e régiment de ligne prussien, avec Marie Herrard, et Jacques Dauphin, ouvrier en tabac, avec Anne Schweig.

Décès : Le 26 octobre, Jean Gries, boulanger, âgé de 70 ans, et Marie Weber, veuve de Jean Bour, tisserand, âgée de 73 ans; le 29, Marie Printz, âgée de 22 ans, célibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE PUBLIQUE D'UN BEAU MOBILIER
et d'une grande quantité d'outils de menuiserie.

Mercredi, 12 novembre prochain, 9 heures du matin et jours suivans, s'il y a lieu, il sera, à la requête de la dame Marguerite Guering, veuve Mathias Feltes, en son vivant menuisier à Luxembourg, et par le ministère du Notaire soussigné, procédé à la vente publique d'un beau mobilier, consistant en commodes, armoires, tables, bois de lit, batterie de cuisine, comme aussi d'une grande quantité d'outils de menuiserie, notamment de huit établis avec leurs outils, planches, ferraille, cuivre, un assortiment complet de filières, une presse de menuisier, composée de cinq pièces, ornemens d'église, dix beaux lauriers, une charrette, etc.

La vente aura lieu pour argent comptant, et se tiendra à Luxembourg, en la maison Maximin, rue Marie-Thérèse.

Luxembourg, le 29 octobre 1828.

François, not., Grand'rue, n. 129.

Oeffentliche Versteigerung einer schönen Mobiliarschaft und einer großen Quantität Tischler-Handwerkszeug.

Am Mittwoch, 12ten des nächstkünftigen Monats November, um 9 Uhr des Morgens und folgende Tage, wird, auf Ersuchen der Wittib Mathias Feltes, gewesener Tischler in Lützemburg, und durch das Ministerium des unterschriebenen Notars, zur öffentlichen Versteigerung einer schönen Mobiliarschaft, bestehend in ganz neuen Commoden, Schränken, Tischen, Bettstellen, Küchengeschirr, wie auch einer großen Quantität Tischler-Handwerkszeug, und zwar, acht Werktische mit dem dazu gehörigen Werkzeug, Dielen, eine complette in fünf Stücken bestehende Tischler-Presse, eine Auswahl Zieheisen, altes Kupfer und Eisen, und dann Kirchen-Verzierungen, einen Karren, zehn Lorbeerbäume, 2c.

Die Versteigerung geschieht gegen baare Bezahlung, und wird zu Lützemburg, in dem Maximinerhause in der Maria-Theresien-Gaße, statt finden. Lützemburg, den 29sten Oktober 1828.

François, Notar, Großgaße, N° 129.

AVIS. — Au 5 novembre 1828, à deux heures de relevée, il sera procédé, en l'hôtel de régence de cette ville, au relaissement par adjudication publique, pour 3, 6, ou 9 ans, d'un bien que l'hospice des orphelins possède aux Bons-Malades, lez Luxembourg, composé d'une grande maison près la chapelle des Bons-Malades, de deux jardins non loin de la maisonnette qui servait jadis d'habitation aux Bons-Malades, avec jardin y attenant, et de la fontaine à laver tout près, avec verger contigu, y compris la récolte des herbes croissant sur le cimetière des Bons-Malades.

Luxembourg, le 20 octobre 1828. J. P. Huberty, not.

Nachricht. — Am fünften November 1828, zwei Uhr Nachmittags, wird in hiesigem Stadthause, zur öffentlichen Verpachtung, für ein Ziel von 3, 6 oder 9 Jahren, geschritten werden: Eines dem Waisenspital angehörigen, auf Sichenhöschen, bei dieser Stadt gelegenen Guts, bestehend in einem großen Wohnhaus, nächst der Sichenhöscher-Kapelle, zweien ohnfern gelegenen Gärten, des weiland gewesenen Sichenhäuschens, sammt beiligendem Garten, und des nahebei entspringenden Waschbrunnens, mit dem daran gelegenen Baumgarten, die auf dem Sichenhöscher-Kirchenhofe erwachsenden Gräser mit einbegriffen.

Lützemburg, den 20 Oktober 1828. J. P. Huberty, Not.

Depuis le 28 octobre il a été perdu à Musson, canton de Virton, sept poulains, dont un entier, sous poil noir, et cinq jumens et un entier, sous poil gris. Quatre sont âgés d'un an et demi, deux de six mois et un de deux ans et demi.

Les personnes qui pourraient en donner des renseignemens sont priées de les adresser au bureau de cette feuille.

Mobiliar- und Immobiliar-Versteigerung.

Am Montag, 3ten November künftig, gegen 9 Uhr des Morgens, und folgende Tage, wird auf Ansehen der Erben des verlebten Hrn. Bochkoltz, Zeitlebens Richter bei dem ersten Instanz-Gericht des Bezirks Lützemburg, zur Versteigerung sämmlicher Mobiliar-Hinterlassenschaft des gedachten Herrn Bochkoltz, gegen gleich baare Bezahlung geschritten werden;

Und am folgenden Freitag, 7ten des nämlichen Monats November, gegen 2 Uhr des Nachmittags, werden gedachte Erben, erblich und auf drei Jahre Borg zuschlagen lassen:

A) Ein schönes und geräumiges doppeltes Wohnhaus, gelegen in dieser Stadt, Judenstraße, mit Numero 76 bezeichnet, zuletzt bewohnt durch den verlebten Herrn Bochkoltz.

B) Ein anderes Wohnhaus, in hiesiger Stadt gelegen, Großstraße, enthaltend vier Gebäude, mit N° 115 bezeichnet, anjetzo bewohnt durch Herrn Scharff und Verschiedene.

C) Ein drittes Wohnhaus, auch in hiesiger Stadt gelegen, Philippsstraße, mit N° 193 bezeichnet, anjetzo vermiethet an Hrn. Lippmann, bekannt unterm Namen Schocks-Haus.

D) Einen schönen und großen Garten, sammt einem darin befindlichen Wohnhaus und Keller, in sechs Terrassen abgetheilt, mit einer bedeutenden Quantität Obstbäumen bepflanzt, bester Gattung, und in vollkommenem Ertrag, gelegen in Clausen, Vorstadt Lützemburg, zwischen Herrn Müllendorff-Schrobilgen und Herrn Hochbertz einer Seits, Hrn. Notar Wenger und Dame Wittwe Pondrom ander Seits.

Beide Versteigerungen werden im Sterbhause selbst statt finden.

Lützemburg, den 25 Oktober 1828. Majerus, Notar.

L'on demande un fermier pour les biens dépendans du château de Pittange (près de Mersch); les terres sont ensemencées en grains; il y a une grande quantité de paille et de foin à la ferme, que le fermier pourra avoir à des conditions raisonnables; le rendage pourra être en grains et avoine, ou en argent. S'adresser à M. Cornet, administrateur aux forges de Bissen.

Le tirage de la grande loterie de KAHL aura lieu irrévocablement le 15 décembre prochain; on peut encore se procurer des actions à raison de 10 fl. 75 c. chez M. Godchaux, fils, Grand'rue, à Luxembourg.

Si la personne à qui échéera le prix capital n'avait pas l'intention de garder la propriété, elle pourra s'adresser, pour la vendre, à MM. Chiron Sarrasin et Ce., à Francfort.

MERCURIALES. — IIe QUINZAINE DE SEPTEMBRE 1828.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASIÈRE, à Luxembourg.	à Arlon.
Froment	8 07	8 11 1/2
Méteil	6 64 1/2	6 60
Seigle	5 43 1/2	4 23
Orge	4 07	0 00
Avoine	2 07 1/2	1 75
Pois	0 00	0 00
Farine de froment	9 54 1/2	0 00
Farine de seigle	6 06 1/2	0 00
Pommes-de-terre d'été	0 00	0 00
Idem d'hiver	0 00	0 94 1/2
Beurre, la livre des P.-B.	0 57 1/2	0 47
Foin, les 100 livres des P.-B.	1 80	0 00
Paille, id. id.	1 30	0 00
Bois de hêtre, la corde	3 17	0 00
Id. de chêne	0 00	0 00

A LUXEMBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.